

Emplois Égalité Justice



Jobs Equality Justice

La lutte continue • The struggle continues

stt p•cupw

**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES**

**PLAN D'ACTION
2011 - 2015**

Table des matières

A. Bâtir le Syndicat	1
Fonctionnement du Syndicat	1
Objectifs :	1
Mesures :	2
Syndicalisation et unités du secteur privé	3
Objectifs :	3
Mesures :	3
Déléguées et délégués syndicaux	4
Objectifs :	4
Mesures :	4
Communications	5
Objectifs :	5
Mesures :	5
B. Reconquérir notre droit de grève	5
Objectifs :	5
Union essentielle de toutes les forces	6
Le mouvement syndical	7
Mesures :	7
Nos alliés progressistes	7
Mesures :	8
Nos alliés politiques	8
Mesures :	8
Action, stratégie et détermination	9
Mesures :	9
C. Lutter pour l'avenir du service postal public et universel	9
Objectifs :	9
Examen du Protocole du service postal canadien, en 2013	11
Mesures :	12

Innovations postales.....	13
Mesures :.....	14
Accords commerciaux injustes	14
Mesures :	15

A. Bâtir le Syndicat

Fonctionnement du Syndicat

Objectifs :

- Améliorer l'efficacité des opérations quotidiennes du Syndicat à tous les paliers.
- Incorporer la perspective des droits de la personne et de l'équité à toutes les activités et à tous les programmes du Syndicat.
- Bâtir un ensemble de membres et de militantes et militants de la base qui soit davantage démocratique, actif, participatif et fort.
- Accroître la participation des membres aux activités du Syndicat, en encourageant tout particulièrement la participation des femmes et des membres des groupes revendiquant l'équité.
- Préparer et appuyer la relève à tous les paliers du Syndicat.
- Intensifier nos efforts en vue de renforcer la coalition composée de syndicats, d'organisations pour la justice sociale, de groupes environnementaux, étudiants et communautaires, d'agriculteurs, de personnes âgées et de membres des Premières nations pour qu'elle soit en mesure de proposer une meilleure option à la vision de la droite d'une société axée sur le marché.
- Mettre fin à la violence, au harcèlement, à l'intimidation et aux comportements agressifs dans les lieux de travail et au sein du Syndicat.
- Mettre en oeuvre un programme permettant de résoudre les différends d'une manière saine et efficace.
- Poursuivre le développement de notre programme d'éducation en tenant compte des défis qu'il nous faut relever dans les lieux de travail, dans la société et dans les collectivités, à l'échelle nationale et internationale.
- Poursuivre notre examen de la structure du Syndicat, et ce, à tous les paliers de l'organisation.
- Accroître la participation des jeunes aux activités du STTP et du mouvement syndical.
- Accroître la participation des membres retraités au sein du mouvement syndical.

- Améliorer la représentation des membres dans le cadre des consultations, des arbitrages et des audiences des commissions des accidents au travail et auprès d'autres tribunaux administratifs.
- Après avoir consulté les personnes concernées et obtenu l'approbation du Conseil exécutif national, apporter les changements qui ne nécessitent pas de modifications aux statuts nationaux.
- Poursuivre la participation du STTP aux activités des centrales syndicales internationales, au travail de solidarité internationale et aux projets de solidarité entre travailleurs et travailleuses dans d'autres pays.

Mesures :

Le Comité exécutif national et le Conseil exécutif national établiront un processus pour apporter les changements requis aux statuts nationaux et assurer un suivi en ce qui les concerne.

Le Comité exécutif national et le Conseil exécutif national passeront en revue et mettront en oeuvre les changements aux politiques et aux pratiques du Syndicat qui ne nécessitent pas de modifications aux statuts nationaux.

Le STTP travaillera avec ses alliés du mouvement syndical afin d'accroître la force, le militantisme et la capacité de soutien des centrales syndicales, et ce, à tous les paliers.

Le STTP soutiendra les services publics, les luttes des travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs d'activités et la syndicalisation des travailleurs et travailleuses, surtout ceux et celles qui occupent des emplois précaires.

Le STTP continuera de développer le programme d'éducation intitulé « Compétences en matière de solidarité ».

Le STTP se penchera sur les cas de harcèlement et d'intimidation, peu importe où ils se produisent.

Le STTP fera la promotion des droits des femmes et des membres des groupes revendiquant l'équité au moyen de ses publications et de ses cours.

Le STTP travaillera activement en coalition avec ses alliés politiques et communautaires pour proposer un programme favorable aux travailleurs et travailleuses et s'opposer aux pressions de la droite qui cherche à réduire la rémunération, les régimes de retraite et les droits des travailleuses et travailleurs.

Dans le cadre de son programme d'éducation, le STTP continuera d'améliorer la prestation de cours visant le perfectionnement des compétences, la connaissance de l'histoire syndicale, la mobilisation et la solidarité internationale.

Le STTP comptera un nombre accru de plaideuses et plaideurs et fera davantage appel à leurs services.

Le STTP encouragera ses membres retraités à se joindre à l'Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC) et à des organisations semblables au Québec ou, dans la mesure du possible, à établir une section locale de l'Association ou de l'organisation québécoise en question.

Le STTP jouera un rôle actif au sein des organes décisionnels de l'Internationale des compétences et des services (UNI) et de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) et continuera de favoriser la participation de membres de la base à des forums internationaux et à des projets de solidarité entre travailleurs et travailleuses.

Syndicalisation et unités du secteur privé

Objectifs :

- Accroître le nombre de membres du Syndicat et le pouvoir de négociation du STTP en syndiquant les travailleurs et travailleuses du secteur des postes.
- Continuer de syndiquer les travailleurs et travailleuses des entreprises liées à Postes Canada et celles du secteur des messageries et de la logistique.
- Consacrer davantage de ressources aux négociations, notamment en matière de planification stratégique, de manière à accélérer et mieux cibler les négociations, surtout dans le cas d'une première convention collective.
- Veiller à ce que tous les paliers et tous les services du Syndicat assument la responsabilité de ce travail.
- Assurer la participation des nouveaux membres du STTP aux programmes du Syndicat, notamment en matière d'éducation.
- Mettre sur pied des stratégies coordonnées de négociation en collaboration avec d'autres syndicats du même secteur au Canada, au Québec et ailleurs dans le monde.

Mesures :

Le STTP continuera de faire appel à des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans le cadre de ses campagnes de syndicalisation.

Tous les paliers et tous les services du Syndicat appuieront les efforts consacrés à la syndicalisation et aux négociations.

Le STTP formera et soutiendra les négociatrices et négociateurs qui négocient une convention collective au nom des membres d'une unité du secteur privé.

Les nouvelles sections locales seront établies en fonction des succès remportés par le Syndicat dans le cadre de ses efforts de syndicalisation.

Le STTP offrira une formation aux membres des comités exécutifs et aux nouveaux membres et veillera à ce qu'ils aient accès aux programmes d'éducation du Syndicat.

La dirigeante ou le dirigeant responsable entamera un dialogue avec d'autres syndicats du secteur des postes afin d'établir une démarche coordonnée en matière de négociation dans ce secteur et une stratégie de négociation uniforme et coordonnée parmi les unités de négociation semblables du STTP.

Le Syndicat soulèvera et défendra les questions touchant les travailleuses et travailleurs du secteur des postes et les travailleurs et travailleuses qui occupent un emploi précaire.

Déléguées et délégués syndicaux

Objectifs :

- Bâtir et consolider le réseau de déléguées et délégués syndicaux du STTP.
- Veiller à la présence de déléguées et délégués syndicaux dans tous les lieux de travail.
- Permettre aux déléguées et délégués syndicaux d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour représenter et mobiliser les membres dans tous les lieux de travail.
- Développer et appuyer le réseau de déléguées et délégués sociaux au sein du Syndicat.

Mesures :

Le STTP sondera les membres des comités exécutifs locaux et les déléguées et délégués syndicaux pour connaître leur point de vue quant à leur rôle au sein du Syndicat et aux améliorations qui pourraient les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

Les bureaux national et régionaux du Syndicat travailleront avec les sections locales au recrutement de déléguées et délégués syndicaux de manière à ce qu'il y ait des déléguées et délégués syndicaux dans tous les lieux de travail.

Avec le soutien des autres services du Syndicat, le service de l'éducation poursuivra le perfectionnement des compétences des déléguées et délégués syndicaux.

Le Comité exécutif national travaillera avec les représentantes et représentants des bureaux régionaux à l'expansion d'un réseau de déléguées et délégués sociaux efficace.

Communications

Objectifs :

- Veiller à ce que tous les membres aient accès aux communications du Syndicat.
- Intégrer de nouvelles formes de communication à notre réseau en fonction des systèmes de communication utilisés par les membres.
- Passer en revue les publications du Syndicat ainsi que les méthodes utilisées pour la distribution de ces publications.

Mesures :

Le service des communications tiendra régulièrement des réunions pour élaborer, planifier et recommander des programmes et des campagnes en fonction des besoins du Syndicat et des décisions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national.

Conjointement avec les autres services du Syndicat, le service des communications passera en revue les publications du Syndicat et examinera d'autres méthodes de distribution que le Syndicat serait en mesure d'utiliser.

Le STTP continuera d'améliorer son site Web et examinera la possibilité de communiquer électroniquement avec les membres et les sections locales.

Le STTP veillera à ce que les membres des unités du secteur privé soient régulièrement informés des questions touchant leurs lieux de travail.

B. Reconquérir notre droit de grève

Objectifs :

- Reconquérir le droit à la libre négociation collective et le droit de grève afin de pouvoir protéger les droits et les avantages sociaux négociés par les travailleurs et travailleuses des postes au fil des ans.

En 1965, les travailleurs et travailleuses des postes ont obtenu, après une dure lutte, le droit à la libre négociation collective pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur fédéral. Bien qu'il ait été menacé à maintes reprises au fil des ans, notre droit à la libre négociation collective est actuellement la cible d'une attaque sans précédent.

Nous faisons face aujourd'hui à un gouvernement conservateur majoritaire qui a promis de s'attaquer aux conditions de travail, au droit de négociation collective et au droit de grève de tous les syndicats du secteur public fédéral.

En mai 2011, le Parti conservateur a formé un gouvernement majoritaire après avoir obtenu moins de 40 % du vote populaire, alors que le taux de participation aux élections n'était que de 61 %. Depuis, le gouvernement a imposé une loi de retour au travail ou menacé de le faire à trois occasions dans le but de priver les travailleurs et travailleuses de leur droit de négociation collective. Dans chaque cas, dès que le gouvernement a annoncé son intention de présenter une loi de retour au travail, l'employeur a adopté la ligne dure, refusant de négocier à moins de pouvoir dicter les conditions des négociations.

Tous les employeurs du secteur fédéral comprennent maintenant que leur refus de négocier sera récompensé par l'imposition d'une loi de retour au travail empreinte de parti pris, conçue de manière à ce que l'arbitre nommé pour régler le litige ne puisse faire autrement que de défendre les intérêts de l'employeur.

Tous les avantages sociaux et les droits que nous avons négociés au cours de 46 dernières années seront menacés si nous ne parvenons pas à reconquérir le droit à la libre négociation collective assorti du droit de grève. Nous n'avons d'autre choix que de nous organiser, de mobiliser nos membres et de riposter.

Union essentielle de toutes les forces

Plus que tout autre syndicat, le STTP connaît les conséquences du déni des droits de négociation collective et, surtout, du droit de grève. Au cours de nos quatre dernières grèves (1987, 1991, 1997 et 2011), on nous a imposés une loi de retour au travail, bien que nous ayons chaque fois respecté toutes les étapes et procédures prévues aux termes du Code canadien du travail. À chaque fois, après y avoir mûrement réfléchi et en avoir débattu longuement, le Conseil exécutif national a décidé de recommander aux membres de retourner au travail. Le Conseil n'en est pas venu à ces décisions parce que les lois adoptées étaient plus justes que celle de 1978, que le STTP a décidé de défier. La différence est que les lois plus récentes prévoient l'imposition d'importantes pénalités pour toute contravention, ces pénalités étant conçues de manière à ruiner tout syndicat qui serait tenté de défier la loi.

Le Syndicat s'est engagé à contester la constitutionnalité de la loi injuste de retour au travail qui nous a retiré nos droits les plus fondamentaux, le droit de négociation collective et le droit de grève. Toutefois, malgré le mérite de notre contestation judiciaire, nous savons d'expérience qu'il ne faut pas compter sur les tribunaux pour obtenir justice. Les actions en justice ne remplaceront jamais la mobilisation et la lutte.

Dans le cadre de la situation actuelle, nul syndicat ne peut espérer vaincre seul le pouvoir combiné du gouvernement, de la police et des tribunaux. Le STTP et le mouvement syndical dans son ensemble doivent maintenant trouver une réponse aux questions suivantes : Que devons-nous faire pour

reconquérir notre droit de négociation collective et notre droit de grève? Quelles conditions doivent être en place pour que nous puissions l'emporter?

Le succès de notre lutte pour retrouver notre droit de négociation collective sera fonction de la force combinée du STTP, du mouvement syndical, de nos alliés progressistes et de nos alliés politiques.

Le mouvement syndical

Le STTP est présent à tous les paliers du mouvement syndical. Nous participons aux activités des fédérations et des conseils du travail et de cette manière nous sommes actifs au sein des centrales syndicales qui sont la clé de la capacité du mouvement syndical à combattre les lois réactionnaires et les gouvernements conservateurs. Nous avons rarement l'occasion d'entrevoir le potentiel extraordinaire que détient le mouvement syndical lorsqu'il travaille de manière solidaire avec ses alliés. Voici quelques exemples de cette force formidable : grèves générales en appui aux enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, journées d'action en Ontario, négociations et grève du front commun au Québec et débrayages coordonnés en Nouvelle-Écosse.

Pour que le mouvement syndical puisse réaliser son énorme potentiel, notamment en tant que véritable opposition au gouvernement Harper dans nos collectivités, les centrales syndicales doivent être unies, progressistes et tenaces, et elles doivent être dirigées par des personnes courageuses qui ont une vision et qui sont prêtes à établir des liens avec les collectivités.

Mesures :

Le rôle du STTP dans la mise en place des conditions susmentionnées est vital. Lorsque nous en avons eu besoin, nous avons demandé et reçu l'appui du mouvement syndical, appui qui a été organisé par les conseils du travail, les fédérations du travail et d'autres syndicats. De même, nous devons nous aussi être prêts à soutenir chaque lutte de nos syndicats frères. C'est dans l'action et la lutte que nous parviendrons à bâtir un mouvement syndical fort et uni de manière à ce qu'aucun syndicat ne se retrouve plus jamais seul face au pouvoir du gouvernement et des employeurs.

Il ne suffit pas que le STTP soit affilié aux fédérations et aux conseils du travail et qu'il paie des cotisations à ces organisations. Il doit aussi prendre part à leurs activités et travailler à leur transformation pour en faire des catalyseurs efficaces de la lutte contre les politiques répressives des employeurs et de leurs agents, comme le gouvernement Harper. Nous devons aussi travailler avec nos alliés à la promotion d'une meilleure solution de recharge aux systèmes et aux structures en place.

Nos alliés progressistes

Malgré sa force immense, le mouvement syndical ne peut pas vaincre le gouvernement conservateur tout en s'isolant de la collectivité.

Pendant de nombreuses années, le STTP a travaillé avec ses alliés progressistes au sein de la collectivité afin de bâtir une société plus juste, équitable et progressiste.

Mesures :

Nous avons travaillé et nous continuons de travailler avec le mouvement étudiant, les groupes qui luttent contre le racisme, les personnes âgées, les environnementalistes, les agriculteurs, les organismes féministes, les groupes de lutte contre la pauvreté, les organisations autochtones, les personnes retraitées, les jeunes, les coalitions communautaires, les organisations pour la justice sociale et les organismes qui défendent les droits de la personne. À de nombreuses reprises, que ce soit dans le cadre de l'Examen stratégique de Postes Canada, durant les luttes contre la fermeture de bureaux de poste ou lors de nos grèves, nous avons pu compter sur le soutien et la solidarité de ces organisations.

Il importe de reconnaître que nous dépendons de la force de ces organisations dans la même mesure qu'elles dépendent de notre soutien et de notre solidarité.

Sans la présence d'organisations communautaires fortes et dynamiques, la transformation de la société en une société dirigée par des gouvernements qui défendent les intérêts des travailleurs et travailleuses est tout simplement impossible.

Nous devons soutenir nos alliés dans leurs luttes et les aider à bâtir et à consolider leurs organisations. Notre tâche consiste aussi à bâtir la solidarité et à intégrer les luttes de ces organisations à celles du mouvement syndical. Une telle stratégie ne peut être efficace que si nous faisons front commun avec nos alliés dans les collectivités.

Nos alliés politiques

Mesures :

Aux paliers municipal, provincial et fédéral, nous devons continuer de travailler étroitement avec nos alliés politiques progressistes et faire en sorte qu'un nombre beaucoup plus important d'entre eux soient élus.

Qu'il s'agisse de défendre le privilège exclusif de Postes Canada, de lutter contre l'utilisation des pesticides ou de chercher à améliorer les protections environnementales, nous participons constamment à des luttes politiques, et ce, à tous les paliers de gouvernement.

Même s'il n'a jamais été affilié à un parti politique, le STTP demeure très actif sur la scène politique fédérale et provinciale, en appuyant notamment les campagnes d'action politique entreprises par le Congrès du travail du Canada (CTC), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ou les autres fédérations du travail.

Comme nous avons pu le constater dernièrement, la politique a une profonde incidence sur notre avenir. Porté au pouvoir avec moins de 40 % du vote populaire et une mince majorité à la Chambre des communes, le gouvernement Harper a été en mesure de s'attaquer à nos droits de négociation collective et à notre droit de grève. Si l'opposition avait seulement pu remporter quelques sièges de plus, nous aurions alors eu un gouvernement minoritaire et le résultat de nos négociations auraient certainement été tout autre. De même, dans le cadre de l'Examen stratégique de Postes Canada, nous avons été à même de constater l'importance du soutien des centaines de conseils municipaux qui ont appuyé notre position contre la déréglementation.

Comme jamais auparavant, les travailleurs et travailleuses des postes et le STTP doivent participer au processus de la politique électorale. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de rester sur la touche pendant que la droite et les employeurs travaillent activement à l'élection de leurs alliés réactionnaires et antisyndicaux.

Action, stratégie et détermination

Mesures :

La création des conditions nécessaires à la reconquête de notre droit de négociation collective et de notre droit de grève doit être un élément central de toutes les activités du Syndicat. Il s'agit d'une tâche colossale. La lutte sera difficile. Mais nous n'avons pas le choix si nous voulons préserver, pour nous et pour les générations à venir de travailleurs et travailleuses des postes, les droits que nous avons acquis de chaude lutte au fil des ans.

C. Lutter pour l'avenir du service postal public et universel

Objectifs :

- Préserver et étendre le service postal public et universel, et maintenir le privilège exclusif.
- Réformer de manière radicale ou renverser les accords commerciaux injustes qui minent les services publics, dont le service postal, et élaborer des solutions de rechange à ces accords.
- Appuyer activement la « conversion au vert » du service postal public.

Le STTP soutient le maintien d'un service postal public et universel. Nous voulons que le service postal demeure un service public pour que son principal objectif soit de servir la population, et non de réaliser des profits. Nous voulons que le service postal continue de fournir à l'ensemble de la population, peu importe l'endroit au pays, un système de communication et de livraison abordable.

De plus, nous croyons que le service postal doit appuyer le développement économique des collectivités partout au pays, notamment en offrant de bons emplois.

À l'heure actuelle, diverses menaces graves pèsent sur les services postaux publics et universels, au Canada et à l'étranger.

Dans certains pays, le service postal est en train d'être privatisé ou déréglementé, ce qui nuit à la capacité des administrations postales en question à fournir un service de qualité à la population et à offrir aux travailleurs et travailleuses des postes de bons salaires et avantages sociaux, ainsi que des conditions de travail et des emplois décents.

Partout dans le monde, les services postaux font face à une concurrence accrue de la part des communications électroniques et des entreprises du secteur privé. Cette concurrence a entraîné une réduction des volumes de courrier et des revenus au cours des dernières années, ce qui a amené certains pays à faire des compressions ou même à prendre en considération la possibilité de réduire le nombre de jours de livraison par semaine.

À Postes Canada, les volumes du courrier transactionnel et de la poste-lettres ont diminué de 11,6 % de 2006 à 2010. Dans l'ensemble, les volumes ont diminué de 8,7 % au cours de la même période (secteur Postes Canada du Groupe Postes Canada). Malgré la diminution des volumes, Postes Canada continue de réaliser des profits, en grande partie grâce à d'importantes améliorations sur le plan de sa productivité.

La crise financière mondiale a eu un effet négatif sur les volumes de courrier. Toutefois, la reprise économique aura sans doute pour effet de faire augmenter quelque peu les volumes grâce à un retour en force du publipostage et à une hausse des volumes de colis attribuable à la popularité croissante des achats en ligne.

Le service postal public et universel est aussi menacé par la campagne agressive menée par de grandes entreprises du secteur privé.

Les entreprises multinationales du secteur des messageries et les entreprises de repostage ont exercé des pressions, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, pour obtenir des réformes postales qui leur permettraient d'élargir leur part du marché de la poste et des messageries aux dépens du service postal public. Certaines ont tenté d'influencer les députées et députés fédéraux. D'autres ont emprunté la voie détournée des accords de commerce internationaux pour tenter d'obtenir des réformes postales que la population avait déjà rejetées.

Malheureusement, les entreprises de repostage sont récemment parvenues à obtenir du gouvernement conservateur une des réformes qu'elles désiraient. En 2010, le gouvernement fédéral a partiellement déréglementé Postes Canada en retirant de son privilège exclusif la livraison des lettres du régime international. Cette mesure permet aux entreprises de repostage de légalement faire concurrence à Postes Canada dans le marché de la poste-lettres. Le STTP s'est vigoureusement opposé à cette

réforme et a réussi à bloquer pendant quatre ans le programme législatif du gouvernement relativement au courrier du régime international (projets de loi C-14, C-44 et C-9).

De plus en plus, le service postal public est menacé par les actions et les positions du gouvernement fédéral et de Postes Canada.

En avril 2008, le gouvernement fédéral a lancé l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP). Selon le mandat qui lui a été confié, le comité consultatif chargé de l'examen ne pouvait examiner la possibilité de privatiser le service postal public, mais il avait carte blanche en matière de déréglementation. Dans le cadre de l'Examen stratégique, les représentantes et représentants du STTP, ses membres et ses alliés ont mené avec succès (sauf en ce qui concerne la déréglementation des lettres du régime international) une campagne contre la déréglementation postale. Cependant, le débat sur la déréglementation est loin d'être terminé.

Le STTP craint que le gouvernement cherche à poursuivre la déréglementation au moyen de l'examen du Protocole du service postal canadien (adopté à la suite de l'ESSCP), qui doit avoir lieu en 2013.

Le STTP est aussi préoccupé par le changement de position de Postes Canada sur la déréglementation. En 1996, dans le cadre de l'examen du service postal, elle appuyait le maintien du privilège exclusif, mais en 2008, lors de l'Examen stratégique, elle avait changé son fusil d'épaule et défendait maintenant une libéralisation graduelle du marché de la poste-lettres.

Le Syndicat croit que Postes Canada se prépare à la concurrence dans un marché déréglementé en réduisant son offre de services et en adoptant un plan de modernisation qui éliminera des milliers d'emplois.

Il n'existe pas de solution unique qui nous permettrait de remporter cette importante bataille pour le maintien du service postal public et des emplois qui s'y rattachent. Il existe toutefois un certain nombre d'actions que l'on peut mener pour nous assurer de la victoire.

Examen du Protocole du service postal canadien, en 2013

Le Protocole du service postal canadien, qui a été adopté en 2009 à la suite de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, indique ce qui suit : « Le gouvernement examine le Protocole du service postal canadien tous les cinq ans après son adoption pour évaluer s'il est nécessaire de l'adapter à l'évolution des besoins. »

On ne sait pas encore si le gouvernement procédera à un examen public du Protocole.

Mesures :

Le Syndicat doit :

Veiller à ce que l'examen du Protocole du service postal canadien comporte un volet public.

Mettre sur pied une campagne liée à l'examen du Protocole du service postal canadien dont un des principaux objectifs sera le maintien et l'expansion du service postal public et universel et le maintien du privilège exclusif.

S'inspirer de la campagne que le Syndicat a mené avec succès dans le cadre de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP) en adoptant une stratégie semblable :

1. Gagner l'appui des membres aux objectifs de la campagne;
2. Gagner l'appui d'un large éventail d'intervenants à l'égard des objectifs de la campagne;
3. Faire connaître les enjeux et les objectifs de la campagne par l'entremise des médias;
4. Entraver ou décourager les tentatives de Postes Canada visant à déréglementer le service postal.
5. Améliorer et étendre les innovations qui permettent de réaliser des progrès sur le plan environnemental.

Travailler au maintien et à l'amélioration du Protocole de la manière suivante :

1. L'obligation d'assurer un service universel, dont il est question dans le Protocole, doit être maintenue.
2. Le moratoire doit être précisé pour faire en sorte que les bureaux de poste et les comptoirs postaux publics visés par le moratoire ne puissent pas être convertis en bureaux ou comptoirs privés.
3. La période de consultation relative aux fermetures et aux changements en matière de service doit être prolongée.
4. Les exceptions au moratoire doivent être éliminées.
5. La liste des bureaux de poste visés par le moratoire doit être rendue publique, de même que l'information au sujet du processus de consultation.

6. Il ne revient pas à Postes Canada de déterminer si elle a ou non satisfait aux exigences du protocole. Cette responsabilité doit plutôt être confiée à une personne indépendante assumant le rôle de « protecteur du citoyen » (ombudsman) à Postes Canada.

Continuer de faire connaître la vision du STTP du service postal public et universel, telle qu'elle est présentée dans le document intitulé « Notre vision du service postal » et dans la « Déclaration postale ». Cette vision prévoit notamment le partage des avantages de la modernisation avec la population par le biais de l'amélioration du service postal public et des emplois qui y sont rattachés.

Travailler aux paliers local, régional et national pour amener différents groupes à signer la « Déclaration postale ».

Travailler avec nos membres et nos alliés aux paliers local, régional, national et international pour accroître notre capacité à lutter pour l'avenir des services postaux publics, au Canada et ailleurs dans le monde.

Innovations postales

Tel que mentionné ci-dessus, nous faisons face à des défis importants en ce qui concerne les volumes de courrier et les revenus de Postes Canada. Postes Canada doit relever ces défis si elle veut disposer des revenus nécessaires pour offrir un service postal public et universel à l'ensemble de la population canadienne, peu importe l'endroit au pays.

Jusqu'à maintenant, Postes Canada répond à ces défis en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en effectuant d'autres compressions. Elle a aussi entrepris un imposant programme de modernisation de 2 milliards \$, qui vise à réaliser des économies annuelles de 250 millions \$ en éliminant des milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays.

Le STTP est d'avis que ces compressions nuisent aux principaux atouts du service postal, c'est-à-dire son immense infrastructure à l'échelle nationale et son personnel qualifié. Nous voulons que Postes Canada revienne sur sa décision de mettre l'accent sur les réductions et qu'elle suive plutôt l'exemple d'autres administrations postales qui ont choisi d'étendre leurs services. Les personnes nommées au conseil d'administration de Postes Canada devraient être prêtes à s'engager à l'égard d'un service postal public, universel et fort.

Le Syndicat croit que l'avenir de Postes Canada passe par l'innovation et l'expansion.

Mesures :

Le Syndicat doit :

Continuer de travailler étroitement avec l'Internationale des compétences et des services (UNI) et d'autres syndicats des postes partout dans le monde pour partager de l'information et des expériences en matière d'innovations postales.

Continuer de s'informer de ce qui se fait ailleurs dans le monde en matière d'innovations postales, surtout en ce qui concerne les services bancaires.

Continuer de faire pression sur Postes Canada pour qu'elle mette à l'essai des initiatives en matière d'expansion du service et de création d'emplois.

Accords commerciaux injustes

Partout dans le monde, le milieu des affaires continue de faire pression sur les gouvernements en faveur d'accords commerciaux qui incluent des dispositions favorables à la commercialisation, à la déréglementation et à la privatisation des services postaux.

L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG) est le plus important accord commercial faisant actuellement l'objet de négociations au Canada. De nombreuses organisations croit que l'AÉCG est davantage un accord sur la privatisation et la déréglementation qu'un accord commercial. L'AÉCG menace de nombreux aspects de notre vie, de l'environnement aux services publics, en passant par les emplois, la nourriture, la culture, l'eau, les télécommunications et le service postal.

La partie de l'AÉCG qui porte sur le service postal et les messageries établit un cadre destiné à faciliter la concurrence entre tous les services postaux et de messageries qui auront été libéralisés aux termes de l'accord.

Le STTP a demandé à Steve Verheul, négociateur en chef pour le Canada, quels services postaux seraient libéralisés aux termes de cet accord et pourquoi l'ébauche envisage la mise sur pied d'organismes de réglementation indépendants. M. Verheul affirme ne pas pouvoir commenter l'ébauche en raison de son caractère confidentiel. Il a néanmoins affirmé que « le Canada continuera de défendre la position qu'il a adoptée quant au maintien du monopole dont bénéficie Postes Canada sur la poste-lettres distribuée au pays. » Cette déclaration nous rassure un peu, mais nous demeurons tout de même très préoccupés par le contenu de l'ébauche.

Les négociateurs canadiens et européens espéraient conclure une entente en 2011, mais ils ont maintenant repoussé l'échéance à 2012.

Le STTP travaille avec le Congrès du travail du Canada et le Réseau pour le commerce juste (RCJ), une coalition de groupes et de syndicats, qui s'oppose aux accords commerciaux injustes et demande que le gouvernement prenne une série de mesures pour protéger les intérêts de la population (voir la « Déclaration ouverte » à <http://tradejustice.ca/fr>).

Mesures :

Le Syndicat doit :

Continuer de travailler avec le CTC et le Réseau pour le commerce juste (RCJ) dans le but d'apporter des améliorations majeures à l'AÉCG ou d'empêcher l'adoption de l'accord.

Sensibiliser les membres du STTP et la population aux menaces de l'AÉCG et des autres accords commerciaux internationaux injustes.

Travailler avec ses alliés aux paliers national et international pour déstabiliser le mouvement politique et celui des grandes entreprises qui soutiennent les accords commerciaux injustes et pour élaborer des solutions de rechange démocratiques.

Accroître sa capacité à participer aux campagnes contre les accords commerciaux injustes et aux campagnes en faveur de solutions de rechange démocratiques à ces accords.

Gl/scfp 1979 // dn sepb 225